

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 974

1^{er} octobre 2005

SOMMAIRE

Alba Master Holding Company S.A., Luxembourg	46745	Kawai Participations, S.à r.l., Luxembourg	46743
Apparel Industries 1 S.A., Luxembourg	46735	Kjeto S.A., Luxembourg	46745
Base Investments Sicav, Luxembourg	46746	Kobarid Holding S.A., Luxembourg	46751
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	46751	Lechef Holding S.A., Luxembourg	46748
Boscolo International S.A., Luxembourg	46721	Linux Holding S.A., Luxembourg	46743
Capitole Development S.A., Luxembourg	46752	Longchamp Strategies S.A., Luxembourg	46752
Chelsey Investissement S.A., Luxembourg	46751	Ludovica S.A.H., Luxembourg	46750
Codelem Investissements S.A., Luxembourg	46711	Mariz Holding S.A., Luxembourg	46750
Cosmos Participations S.A., Luxembourg	46735	MSEOF Marengo II, S.à r.l., Luxembourg	46705
Dewaplus, Sicav, Luxembourg	46747	Multi Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg	46749
European Balanced Property Management Company S.A., Luxembourg	46707	Poupette Holding S.A., Luxembourg	46747
FCP OP Medical	46711	Promvest S.A.H., Luxembourg	46744
Flanders International S.A.H., Luxembourg	46747	PurusCo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46730
Galvalange, S.à r.l., Dudelange	46720	Quantico Finance S.A.H., Luxembourg	46746
Galvalange, S.à r.l., Dudelange	46720	Saragosse S.A.H., Luxembourg	46750
Galvalange, S.à r.l., Dudelange	46720	Sarubert S.A.H., Luxembourg	46748
Heralda S.A.H., Luxembourg	46745	Scanor Drilling Holding S.A., Luxembourg	46751
ING International - Sicav, Luxembourg	46744	Sinpar Holding S.A., Luxembourg	46706
ING (L) Liquid, Sicav, Luxembourg	46749	Talassius S.A., Luxembourg	46749
International Partnership Investment S.A., Luxembourg	46743	Troy IV, S.à r.l., Luxembourg	46706
		Valura S.A.H., Luxembourg	46748
		Vantage Fund, Sicav, Luxembourg	46744

MSEOF MARENGO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.004.900,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.115.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 13 mai 2005

Mademoiselle Lynn Taylor, demeurant 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, United Kingdom, est nommée gérante de la société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039849.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

TROY IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 107.290.

Extrait des résolutions des gérants de la Société du 11 mai 2005

En date du 11 mai 2005, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat vers l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

TROY IV, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039707.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SINPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.396.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINPAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 71.396,

constituée par acte du notaire suivant de scission reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 1999, publié au Mémorial C numéro 715 du 25 septembre 1999, page 34277, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1.103 du 18 juillet 2002, page 52930,

au capital social de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros), représentée par 800.000 (huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré,

représentée aux fins des présentes par M. Carlo Santoiemma, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité d'administrateur et de mandataire spécial de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 22 août 2005, et dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINPAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 71.396, constituée par acte du notaire suivant de scission reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 1999, publié au Mémorial C numéro 715 du 25 septembre 1999, page 34277, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1103 du 18 juillet 2002, page 52930, au capital social de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros), représentée par 800.000 (huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré,

détenant l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social de LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., s'élevant à EUR 32.000.000,-, représenté par 3.200.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune et donnant droit de vote de la société LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A. ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.391,

a absorbée cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 688 du 13 juillet 2005.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de SINPAR HOLDING S.A., ni par l'assemblée de LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 13 juillet 2005, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 688 du 13 juillet 2005, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de SINPAR HOLDING S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 14 août 2005, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

J. Delvaux.

(084800.3/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 106.702.

In the year two thousand five, on the eighteenth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of a société anonyme named EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 106.702 and incorporated pursuant to a deed dated 2 March 2005 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number C 711 dated 19 July 2005, page 34107.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The meeting is presided by M^e Olivier Lambertyn, lawyer in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Armand Van Waeyenberg, lawyer in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Jacques Schroeder, lawyer in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 2,500 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change article 11 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 11.** The annual general meeting of Shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the 10th of the month of May at 11 a.m. Luxembourg time.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Management Company Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Management Company, unless otherwise provided herein.

Any decision relating to any of the following matters shall require a decision of the general meeting of Shareholders with a quorum of all the share capital present or represented and the unanimous approval of the Shareholders:

- amendment of the Articles or of the capital structure of the Management Company or the issue of further Shares or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;
- transfer or disposal of any Share or any interest in any Share by a Shareholder, other than a transfer or disposal to an Affiliate as provided for in Article 7;
- the issue by the Management Company of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Management Company's material assets or the giving by the Management Company of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party (for the avoidance of doubt, this shall not restrict the ability of the Fund itself to borrow or charge its assets);
- the merger, acquisition or winding up of the Management Company;
- any distributions to be made in to the unitholders of the Fund or to the Shareholders;

- termination, without Cause, of the agreement concluded between the Management Company acting on behalf of the Fund and ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE;
- the appointment of any additional Director or re-appointment of any Director whose mandate has expired, provided that each Shareholder shall exercise its rights in order to ensure that the persons nominated by the Shareholders from time to time in accordance with Article 13 are appointed.

For the purposes of the foregoing «Cause» will consist of:

(a) Gross Negligence, Wilful Misconduct or Fraud in the discharge of the ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE's obligations in relation to the Fund; and

(b) Insolvency, administration, bankruptcy of ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE or its parent company. Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may be represented at any meeting of Shareholders by another person (which does not need to be a shareholder and which might be a Director). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.»

2. Change the «Preliminary Section. - Definitions» of the articles of incorporation of the Company by inserting the following definitions:

««Fraud» means a false representation by means of a statement or conduct made knowingly or recklessly in order to gain a material advantage;»

««Gross Negligence» means a high degree of negligence, manifested in behaviour substantially worse than that of the average reasonable man;»

««Wilful Misconduct» means intentionally doing something that is wrong;»

3. Miscellaneous

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders, of the Company:

First resolution

The existing shareholders decide to change article 11 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 11.** The annual general meeting of Shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the 10th of the month of May at 11 a.m. Luxembourg time.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Management Company Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Management Company, unless otherwise provided herein.

Any decision relating to any of the following matters shall require a decision of the general meeting of Shareholders with a quorum of all the share capital present or represented and the unanimous approval of the Shareholders:

- amendment of the Articles or of the capital structure of the Management Company or the issue of further Shares or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;

- transfer or disposal of any Share or any interest in any Share by a Shareholder, other than a transfer or disposal to an Affiliate as provided for in Article 7;

- the issue by the Management Company of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Management Company's material assets or the giving by the Management Company of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party (for the avoidance of doubt, this shall not restrict the ability of the Fund itself to borrow or charge its assets);

- the merger, acquisition or winding up of the Management Company;

- any distributions to be made in to the unitholders of the Fund or to the Shareholders;

- termination, without Cause, of the agreement concluded between the Management Company acting on behalf of the Fund and ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE;

- the appointment of any additional Director or re-appointment of any Director whose mandate has expired, provided that each Shareholder shall exercise its rights in order to ensure that the persons nominated by the Shareholders from time to time in accordance with Article 13 are appointed.

For the purposes of the foregoing «Cause» will consist of:

(a) Gross Negligence, Wilful Misconduct or Fraud in the discharge of the ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE's obligations in relation to the Fund; and

(b) Insolvency, administration, bankruptcy of ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE or its parent company. Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may be represented at any meeting of Shareholders by another person (which does not need to be a shareholder and which might be a Director). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.»

Second resolution

The existing shareholders decide to change the «Preliminary Section. - Definitions» of the articles of incorporation of the Company by inserting the following definitions:

««Fraud» means a false representation by means of a statement or conduct made- knowingly or recklessly in order to gain a material advantage;»

««Gross Negligence» means a high degree of negligence, manifested in behaviour substantially worse than that of the average reasonable man;»

««Wilful Misconduct» means intentionally doing something that is wrong;»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.702 et constituée en vertu d'un acte du notaire Joseph Elvinger du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 711 du 19 juillet 2005, page 34107. Les statuts de la Société n'ont pas été changés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Maître Olivier Lambertyn, juriste à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Armand Van Waeyenberge, juriste à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jacques Schroeder, avocat à Luxembourg.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 2.500 actions nominatives représentait l'intégralité du capital social de la société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que les actionnaires ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 11 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédige comme suit:

«**Art. 11.** L'assemblée générale des Actionnaires de la Société de Gestion se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société de Gestion ou en un autre lieu, au Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dixième (10^{ème}) du mois de mai à 11.00 heures (heure luxembourgeoise).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si une telle décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion se trouve justifiée par des circonstances exceptionnelles.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement de l'assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Toute décision concernant les matières suivantes doit être prise par une assemblée des Actionnaires qui ne peut valablement délibérer sur ces matières que si tout le capital est présent ou représenté et avec l'accord unanime des Actionnaires:

- La modification des Statuts ou de la structure du capital de la Société de Gestion, l'émission d'Actions nouvelles ou la création d'options permettant de souscrire ou d'acquérir des Actions;

- Le transfert ou la disposition de toute Action ou de tout droit sur toute Action par un Actionnaire, d'une manière différente que le transfert ou la disposition à un Affilié tel que décrit à l'article 7;

- L'émission par la Société de Gestion d'obligations ou de titres d'emprunt (avec ou sans garantie) ou la création d'hypothèque, charge, lien, privilège ou de tout autre droit accordé à une tierce partie sur un des actifs matériels de la Société de Gestion ou l'octroi par la Société de Gestion de toute garantie ou indemnité à une tierce partie ou encore l'engagement de la Société de Gestion en tant que caution au profit d'une tierce partie (de manière à éliminer tout doute, cette disposition ne limite pas la capacité du Fonds lui-même d'emprunter ou de grever ses actifs);

- La fusion, l'acquisition ou la liquidation de la Société de Gestion;
- Toute distribution devant être faite à tout détenteur de Parts du Fonds ou à tout Actionnaire;
- Le fait de dénoncer, sans Cause, le contrat conclu entre la Société de Gestion - agissant pour le Fonds - et ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE;

- La nomination de tout Administrateur supplémentaire ou la reconduite d'un Administrateur dont le mandat a expiré, étant entendu que chaque Actionnaire exerce ses droits de manière à s'assurer que les personnes nommées périodiquement par les Actionnaires, conformément à l'article 13, sont bien désignées.

La susdite «Cause» sera comprise comme étant:

(a) Une Négligence Grave, une Faute Lourde ou une Fraude menant à la décharge par ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE des ses obligations vis-à-vis du Fonds;

(b) L'insolvabilité, administration, la faillite d'ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE ou de l'une de ses sociétés parentes.

Chaque Action donne droit à un vote.

Un Actionnaire peut être représenté à toute assemblée des Actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.»

2. Modification de la «Section Préliminaire. - Définitions» des statuts de la Société, en insérant les définitions suivantes:

««Fraude» signifie une fausse représentation par le fait d'une déclaration ou d'une conduite faite sciemment ou imprudemment afin d'obtenir un avantage matériel;»

««Négligence Grave» signifie une négligence d'un degré élevé, manifesté par un comportement substantiellement pire que celui qu'aurait adopté un homme raisonnable;»

««Faute Lourde» signifie le fait de faire quelque chose intentionnellement mal;»

3. Divers

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

Première résolution

Les actionnaires existants décident de modifier l'article 11 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 11.** L'assemblée générale des Actionnaires de la Société de Gestion se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société de Gestion ou en un autre lieu, au Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dixième (10^{ème}) du mois de mai à 11.00 heures (heure luxembourgeoise).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si une telle décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion se trouve justifiée par des circonstances exceptionnelles.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement de l'assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Toute décision concernant les matières suivantes doit être prise par une assemblée des Actionnaires qui ne peut valablement délibérer sur ces matières que si tout le capital est présent ou représenté et avec l'accord unanime des Actionnaires:

- La modification des Statuts ou de la structure du capital de la Société de Gestion, l'émission d'Actions nouvelles ou la création d'options permettant de souscrire ou d'acquérir des Actions;

- Le transfert ou la disposition de toute Action ou de tout droit sur toute Action par un Actionnaire, d'une manière différente que le transfert ou la disposition à un Affilié tel que décrit à l'article 7;

- L'émission par la Société de Gestion d'obligations ou de titres d'emprunt (avec ou sans garantie) ou la création d'hypothèque, charge, lien, privilège ou de tout autre droit accordé à une tierce partie sur un des actifs matériels de la Société de Gestion ou l'octroi par la Société de Gestion de toute garantie ou indemnité à une tierce partie ou encore l'engagement de la Société de Gestion en tant que caution au profit d'une tierce partie (de manière à éliminer tout doute, cette disposition ne limite pas la capacité du Fonds lui-même d'emprunter ou de grever ses actifs);

- La fusion, l'acquisition ou la liquidation de la Société de Gestion;

- Toute distribution devant être faite à tout détenteur de Parts du Fonds ou à tout Actionnaire;

- Le fait de dénoncer, sans Cause, le contrat conclu entre la Société de Gestion - agissant pour le Fonds - et ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE;

- La nomination de tout Administrateur supplémentaire ou la reconduite d'un Administrateur dont le mandat a expiré, étant entendu que chaque Actionnaire exerce ses droits de manière à s'assurer que les personnes nommées périodiquement par les Actionnaires, conformément à l'article 13, sont bien désignées.

La susdite «Cause» sera comprise comme étant:

(a) Une Négligence Grave, une Faute Lourde ou une Fraude menant à la décharge par ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE des ses obligations vis-à-vis du Fonds;

(b) L'insolvabilité, administration, la faillite d'ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE ou de l'une de ses sociétés parentes.

Chaque Action donne droit à un vote.

Un Actionnaire peut être représenté à toute assemblée des Actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.»

Deuxième résolution

Les actionnaires existants décident de modifier la «Section Préliminaire. - Définitions» des statuts de la Société, en insérant les définitions suivantes:

««Fraude» signifie une fausse représentation par le fait d'une déclaration ou d'une conduite faite sciemment ou imprudemment afin d'obtenir un avantage matériel;»

««Négligence Grave» signifie une négligence d'un degré élevé, manifesté par un comportement substantiellement pire que celui qu'aurait adopté un homme raisonnable;»

««Faute Lourde» signifie le fait de faire quelque chose intentionnellement mal;»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Lambertyn, A. Van Waeyenberge, J. Schroeder, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 149S, fol. 70, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(085046.2/211/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

FCP OP MEDICAL, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement FCP OP MEDICAL BioHe@lth-Trends, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Signatures

(081861.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

CODELEM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 108.069.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) BREMONHILL SERVICES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands);

here represented by:

Mr. Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given in Road Town (Tortola), on 4 May 2005.

2) Mr. Vincent Goy, prenamed, acting in his own name.

The above mentioned proxy, signed *ne varietur* by all the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a company which the prenamed parties declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of CODELEM INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other, place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thousand two hundred forty (1.240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

All the shares are fully paid up.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and at General Meetings, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting.

The first person(s) to whom the daily management of the Company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders (the «General Meeting»).

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other, place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on 30th of May of each year, at 02.00 p.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital (in EUR)	number of shares	amount paid-in (in EUR)
1) BREMONHILL SERVICES LIMITED prenamed	30,975.-	1.239	30,975.-
2) Mr. Vincent Goy, prenamed	25.-	1	25.-
Total	31,000.-	1.240	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand six hundred fifty euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2006.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1) Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of shareholders to be held in 2006:

a) Mr. Vincent Goy, company director, born in Dudelange (Luxembourg), on 16 June 1955, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Mrs. Marie Rose Lugli, company director, born in Dudelange (Luxembourg), on 19 November 1954, residing at 18, rue du Parc, L-3542 Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg);

c) Mr. Eric Biren, company director, born in Brussels (Belgium), on 14 June 1969, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2) Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of shareholders to be held in 2006:

Mrs. Monique Tommasini, employee, born in Villerupt (France), on 18 May 1958, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3) Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article thirteen (13) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as managing director (administrateur-délégué) of the Company, Mr. Vincent Goy, prenamed, who is allowed to engage the company by his individual signature.

4) The registered office shall be at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) BREMONHILL SERVICES LIMITED, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par:

Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée à Road Town (Tortola), le 4 mai 2005.

2) Monsieur Vincent Goy, prénommé, agissant en son nom personnel.

Cette procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination CODELEM INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

Les actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la

Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.
La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu et la date de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations projetées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'Assemblée Générale) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer

des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière de la Société peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale.

La Société indemniserà tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'il aura encouru par suite de sa comparution en tant que personne impliquée dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires en raison de ses fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait il n'a pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils a été déclaré coupable pour négligence grave ou pour avoir manqué à ses devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires (l'«Assemblée Générale»).

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit à Luxembourg indiqué dans les avis de convocations le 30 mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale Annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation transmise aux actionnaires conformément à la loi contiendra la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une description des opérations projetées.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou par les présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Nombre d'actions	Libération (en EUR)
1) BREMONHILL SERVICES LIMITED, prénommée	30.975,-	1.239	30.975,-
2) M. Vincent Goy, prénommé	25,-	1	25,-
Total	31.000,-	1.240	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille six cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en l'année 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Décide de fixer à trois (3) le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, né à Dudelange (Luxembourg), le 16 juin 1955, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Madame Marie Rose Lugli, administrateur de société, née à Dudelange, le 19 novembre 1954, demeurant au 18, rue du Parc, L-3542 Dudelange (Luxembourg);

c) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 14 juin 1969, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2) Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006:

Madame Monique Tommasini, employée, née à Villerupt (France), le 18 mai 1958, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3) Faisant usage de la faculté offerte par l'article treize (13) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la Société, Monsieur Vincent Goy, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle.

4) Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2005, vol. 893, fol. 60, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(042259.3/239/529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

GALVALANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 18.104.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039774.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GALVALANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 18.104.

Extrait du procès-verbal de la 91^{ème} réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2003 à Dudelange

Comme Monsieur Walter Vermeirsch, Président du Conseil d'Administration, est appelé à d'autres fonctions au sein d'ARCELOR FLAT CARBON, il quitte le Conseil de GALVALANGE et remet la présidence dudit Conseil à Monsieur Gilles Biau.

Dudelange, le 2 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04739. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039772.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GALVALANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 18.104.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2003 à Dudelange

Les associés conviennent à l'unanimité des résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission avec effet au 11 février 2003 de Monsieur Walter Vermeirsch.

2. Monsieur Gilles Biau, Executive Vice President de l'UO Centre du Secteur Plats Carbone d'ARCELOR, est nommé Administrateur de la société; Monsieur Biau achèvera le mandat de Monsieur Vermeirsch, qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

Dudelange, le 2 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04741. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039771.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**BOSCOLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BOSCOLO INTERNATIONAL S.N.C.).**

Registered office: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 72.920.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of partners of BOSCOLO INTERNATIONAL S.N.C., a société en nom collectif, having its registered office at L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 72.920, incorporated as a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg) dated November 19, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of January 27, 2000, the articles of association of which have been amended for the last time and the legal form of which was changed from a public limited liability company (société anonyme) to a société en nom collectif pursuant to a deed of the undersigned notary, in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1468 of October 10, 2002 (the Company).

1) BOSCOLO GROUP S.p.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Uruguay 47, I-35127 Padova, Italy; and

2) BOSCOLO 5 S.A.S., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Uruguay 47, I-35127 Padova, Italy,

both represented by Mr Angelo Boscolo,

by virtue of proxies given in Padova, on April 20, 2005.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The sixty thousand (60,000) shares without nominal value, representing the entirety of the share capital of the Company, the aggregate amount of which is six million euros (EUR 6,000,000.-), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a société en nom collectif into a public limited liability company (société anonyme) with confirmation of the legal personality;

2) Confirmation that, as from the date of the Meeting, the liability of the Company's shareholders shall be limited to their respective contributions to the Company's capital and that their unlimited liability as members of the société en nom collectif shall cease;

3) Amendment of the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme);

4) Termination of the mandates of the managers of the Company and granting of discharge;

5) Determination of the number of Company's directors and appointment of the directors and statutory auditor; and

6) Miscellaneous.

III. The following persons have attended the Meeting as observers with no voting rights:

- Mrs Cristina Pittarello, Accounting Manager, residing professionally in 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France;

- Mr Thierry Blin, Finance Director, residing in 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France; and

- Mr Umberto Voltolina, Consultant, residing in I-30174 Mestre (VE) 3, Via San Pio X, Italy.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting decides to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law). As a consequence of the foregoing, the Meeting decides to change the name of the Company into BOSCOLO INTERNATIONAL S.A.

The activities as well as the purpose of the Company remain unchanged. It results from the report established by Mr Fons Mangen, independent auditor in Luxembourg, dated April 20, 2005, that the net value of the Company amounts at least to the minimum capital required by law for a public limited liability company (société anonyme).

The conclusions of this report are the following:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au capital social, soit EUR 6.000.000,-, représenté par 60.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

This report will remain attached to the present deed.

The sixty thousand (60,000) existing shares of the Company without nominal value are exchanged against sixty thousand (60,000) shares of the newly public limited liability company (société anonyme) without nominal value, as follows:

- Fifty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (59,999) shares, without nominal value, allocated to BOSCOLO GROUP S.p.A, prenamed; and
- One (1) share, without nominal value, allocated to BOSCOLO 5 S.A.S., prenamed.

Second resolution

The Meeting confirms that, as from the date of the Meeting, the liability of the Company's shareholders shall be limited to their respective contributions to the Company's share capital and that their unlimited liability as members of the société en nom collectif shall cease.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting decides to amend the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme).

The articles of association of the Company shall now read as follows:

«Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of BOSCOLO INTERNATIONAL S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the articles of association of the Company (the Articles).

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may provide any financial or other assistance to each of its subsidiaries or to third parties.

It may also acquire and exploit any trademark and patent.

The Company may carry an industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry on its objects either directly or indirectly through one or several branches established in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at six million euros (EUR 6,000,000.-) represented by sixty thousand (60,000) shares in registered form without nominal value, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 10th of May at 4.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members. The board of directors shall be composed of one or several A director(s) and one or several B director(s). The directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company will appoint a chairman from among its members and it may elect a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at the meeting of the board of directors of the Company and only if an A director is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by an absolute majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and only if at least one A director has voted in favour of the resolution. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the resolution in debate is deemed rejected. The chairman of the meeting shall have a casting vote. In the case of an alienation of a participation, decisions can only be validly taken by affirmative vote of all members of the board of directors in office.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Law, or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A and a B director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of such person(s) to whom the daily management powers may have been granted.

15.3. In case of an alienation of a participation, the Company will be validly represented by all directors in office acting jointly.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euros or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.»

Fourth resolution

The Meeting revokes the mandates of the managers of the Company and grants them full and complete discharge for their respective mandates.

Fifth resolution

The Meeting decides to set the number of directors of the Company at three (3) and appoints, with immediate effect, the following persons as Company's directors:

- Mrs Cristina Pittarello, Accounting Manager, residing professionally in 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France, as A director and chairman;
- Mr Thierry Blin, Finance Director, residing in 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France, as B director; and
- Mr Roeland Paul Pels, Director, residing in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, as B director.

The Meeting decides to set the number of statutory auditors of the Company at one (1) and appoints, with immediate effect, the following person as Company's statutory auditor:

- ELITIUS & ASSOCIES S.A., a public limited liability company with registered office at 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The term of office of the Company's directors and statutory auditor is set at the date of the general meeting of shareholders of the Company to be held to deliberate on the accounts of the year 2005.

Statement

The transformation of the Company from a société en nom collectif into a public limited liability company (société anonyme) is exempt from capital duty under the terms of article 4. a) of the law dated December 29th 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand five hundred euros (3,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et unième jour du mois d'avril.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BOSCOLO INTERNATIONAL S.N.C., une société en nom collectif, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.920, constituée en tant que société anonyme sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 94 du 27 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois et dont la forme juridique a été transformée de société anonyme en société en nom collectif suivant acte du notaire instrumentant, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1.468 du 10 octobre 2002 (la Société).

1) BOSCOLO GROUP S.p.A., une société constituée et régit selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Uruguay 47, I-35127 Padova, Italie; et

2) BOSCOLO 5 S.A.S., une société constituée et régit selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Uruguay 47, I-35127 Padova, Italie,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Angelo Boscolo,
en vertu de procurations données à Padoue, le 20 avril 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les soixante mille (60.000) parts sociales sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, dont le montant total est de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), sont valablement représentées à cette Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et qui peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Transformation de la forme juridique de la Société aux fins de la transformer d'une société en nom collectif en une société anonyme avec confirmation de la personnalité juridique;

2) Confirmation que, à compter de la date de l'Assemblée, la responsabilité des actionnaires de la Société sera limitée à leurs contributions respectives au capital social et que leur responsabilité illimitée en tant qu'associés de la société en nom collectif cessera;

3) Refonte complète des statuts de la Société aux fins de les adapter à la forme juridique de société anonyme;

4) Cessation des mandats des gérants de la Société et octroi de décharge;

5) Détermination du nombre d'administrateurs de la Société et nomination des administrateurs et d'un commissaire aux comptes; et

6) Divers.

III. Les personnes suivantes ont assistées à l'Assemblée en tant qu'observateurs, sans pouvoir de vote:

- Madame Cristina Pittarello, Comptable, résidant professionnellement à 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France;

- Monsieur Thierry Blin, Directeur Financier, résidant à 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France; and

- Monsieur Umberto Voltolina, Consultant, résidant à I-30174 Mestre (VE) 3, Via San Pio X, Italie.

IV. Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la Loi de 1915). En conséquence, l'Assemblée décide de changer le nom de la Société en BOSCOLO INTERNATIONAL S.A.

L'activité ainsi que l'objet de la Société resteront inchangés. Il résulte du rapport établi par Monsieur Fons Mangen, réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 20 avril 2005 que la valeur nette de la Société est au moins égale au montant minimum de capital social requis par la loi pour une société anonyme.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au capital social, soit EUR 6.000.000,-, représenté par 60.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Ce rapport demeura annexé au présent acte.

Les soixante mille (60.000) parts sociales existantes de la Société sans valeur nominale sont échangées contre soixante mille (60.000) actions de la société anonyme, sans valeur nominale, comme suit:

- Cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (59.999) actions, sans valeur nominale, attribuées à BOSCOLO GROUP S.p.A., préqualifiée; et

- Une (1) action, sans valeur nominale, attribuée à BOSCOLO 5 S.A.S., préqualifiée.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme, qu'à compter de la date de l'Assemblée, la responsabilité des actionnaires de la Société sera limitée à leurs contributions respectives au capital social et que leur responsabilité illimitée en tant qu'associés de la société en nom collectif cessera.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société aux fins de les adapter à la forme juridique d'une société anonyme.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme et dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BOSCOLO INTERNATIONAL S.A. (la Société).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des statuts de la Société (les Statuts).

Art. 4. Objet social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut fournir toute assistance, financière ou autre, à chacune de ses filiales ou à des tiers.

Elle peut par ailleurs acquérir et exploiter toute marque et brevet d'invention.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut réaliser son objet soit directement soit indirectement par le biais d'une ou de plusieurs filiales établies au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 10 mai de chaque année à 4 heures de l'après-midi. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans la gazette officielle de Luxembourg, le Mémorial et dans deux journaux

luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. Cet avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres. Le conseil d'administration comprendra un ou plusieurs administrateurs A et un ou plusieurs administrateurs B, Les administrateurs ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société nommera un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une telle convocation par écrit n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment, et le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si un administrateur A est présent ou représenté et que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration et que si au moins un administrateur A a voté en faveur de la résolution. Lorsque, lors d'une réunion du conseil d'administration, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la résolution proposée sera considérée comme rejetée. La voix du président de la réunion sera prépondérante.

En cas de cession d'une participation, les décisions seront valablement prises à l'unanimité de la totalité des administrateurs en fonction.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915, ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer un fondé de pouvoir, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toutes autres personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles des pouvoirs de gestion journalière auront été délégués.

15.3. En cas de cession d'une participation, la Société sera valablement représentée par tous les administrateurs en fonction agissant ensemble.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Les commissaires aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.»

Quatrième résolution

L'Assemblée révoque les gérants de la Société et leur octroie pleine et entière décharge de leur mandat respectif.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et nomme, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- Madame Cristina Pittarello, Directrice Comptable, résidant professionnellement à 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France, comme administrateur A et président;
- Monsieur Thierry Blin, Directeur Financier, résidant à 8, avenue de Verdun, 06000, Nice, France, comme administrateur B; et
- Monsieur Roeland Paul Pels, Administrateur, résidant à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, comme administrateur B.

L'Assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes de la Société à un (1) et nomme, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que commissaire aux comptes de la Société:

- ELITIUS & ASSOCIES S.A., une société anonyme ayant son siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera convoquée pour statuer sur les comptes de l'année 2005.

Déclaration

La transformation de la Société d'une société en nom collectif en une société anonyme est exempte du droit d'apport conformément à l'article 4. a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société, suite à cet acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec nous le présent acte.

Signé: A. Boscolo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 avril 2005, vol. 431, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2005.

H. Hellinckx.

(041262.3/242/599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.850.

In the year two thousand and five on the ninth day of May at 4.35 p.m.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP, GmbH, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., a limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered in the Bermuda Register of Companies under registration number 27378 having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, acting through, John Bowman, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA n° 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10. EQT III LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 37191 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT III UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, and in its capacity as Managing Limited Partner of EQT III GmbH & Co. KG, and in its capacity as Manager of the EQT III CO-INVESTMENT SCHEME, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. EQT IV LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting in its capacity as General Partner of the EQT IV (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP and as Managing Limited Partner of the EQT IV GmbH & CO. KG and as Manager of the EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declares that they are the soles participants of PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 28, 2005, not yet published in Mémorial C (the «Company»).

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of 1,510,898,200.- DKK (one billion five hundred ten million eight hundred ninety eight thousand two hundred Danish Krone) to raise it from its present amount of 120,000.- DKK (one hundred and twenty thousand Danish Krone) to 1,511,018,200.- DKK (one billion five hundred eleven million eighteen thousand two hundred Danish Krone) by the creation and the issue of 7,554,491 (seven million five hundred fifty four thousand four hundred ninety one) new parts of a par value of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each, together with an issue premium of 6,043,581,230.- DKK (six billion forty three million five hundred eighty one thousand two hundred thirty Danish Krone) and an allocation to the legal reserve in an amount of 151,101,820.- DKK (one hundred fifty one million one hundred one thousand eight hundred twenty Danish Krone).

2. Subscription of the 7,554,491 (seven million five hundred fifty four thousand four hundred ninety one) new parts by PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and paying up of these parts by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities.

3. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase of the share capital.

Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

The participants décide to increase the share capital of the Company by an amount of 1,510,898,200.- DKK (one billion five hundred ten million eight hundred ninety eight thousand two hundred Danish Krone) to raise it from its present amount of 120,000.- DKK (one hundred and twenty thousand Danish Krone) to 1,511,018,200.- DKK (one billion five hundred eleven million eighteen thousand two hundred Danish Krone) by the creation and the issue of 7,554,491 (seven million five hundred fifty four thousand four hundred ninety one) new parts of a par value of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each, together with an issue premium of 6,043,581,230.- DKK (six billion forty three million five hundred eighty one thousand two hundred thirty Danish Krone) and an allocation to the legal reserve in an amount of 151,101,820.- DKK (one hundred fifty one million one hundred one thousand eight hundred twenty Danish Krone).

To the extent necessary the participants waive their preferential subscription rights in respect of this issuance of new parts.

Subscription

PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., a company having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented by M^e Jean Steffen, by virtue of a proxy given under private seal has declared to subscribe for all the new parts and to pay them a total price of 7,705,581,250.- DKK (seven billion seven hundred five million five hundred eighty one thousand two hundred fifty Danish Krone) by the contribution in kind effected by the subscriber of all its assets and liabilities, together constituting its entire net equity, whose existence and value are documented by an interim balance sheet dated as of May 9th, 2005.

The assets and liabilities contributed by PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. comprise:

- Assets:
- PurusCo DENMARK HOLDING A/S shares: 7,702,781,250.- DKK;
- PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S shares: 2,500,000.- DKK;
- Cash at bank: 1,000,000.- DKK;
- Liabilities: 700,000.- DKK;

and generally, without limitation, any and all assets which are the property of PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., and any and all liabilities which are incumbent upon PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

Out of all the contributions, an amount of 6,043,581,230.- DKK (six billion forty three million five hundred eighty one thousand two hundred thirty Danish Krone) will be allocated to share premium and an amount of 151,101,820.- DKK (one hundred fifty one million one hundred one thousand eight hundred twenty Danish Krone) will be allocated to the legal reserve.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 7. The capital of the company is fixed at 1,511,018,200.- DKK (one billion five hundred eleven million eighteen thousand two hundred Danish Krone) divided into 7,555,091 (seven million five hundred fifty five thousand ninety one) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

Valuation

The contribution in kind consisting of the Total Assets and Liabilities of a company incorporated in a member state of the European Union, PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed above and more specifically the items listed in the interim balance sheet of PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., dated May 9, 2005 and any unknown assets and liabilities as at the time the contribution is made by PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

The total contribution amounting to 7,705,581,250.- DKK (seven billion seven hundred five million five hundred eighty one thousand two hundred fifty Danish Krone) is valued at 1.035.570.910.- EUR (one billion thirty-five million five hundred seventy thousand nine hundred ten euros).

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (7.000.- EUR).

There being no further business, the meeting was closed at 4.50 pm.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mai à 16.35 heures.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 12329 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, un «partnership» constitué et régi par le droit allemand, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP, GmbH,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., une «société à responsabilité limitée» constituée et régie par le droit des Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 27378 agissant par l'intermédiaire de M. John Bowman,

ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO KG, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Allemagne, avec siège social au Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/ Main, Allemagne, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA 42401 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C.,

ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

10. EQT III LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 37191 agissant en qualité de «general partner» de EQT III UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III K NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK NO. 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT III GmbH & CO. KG et de «Manager» de EQT III CO-INVESTMENT SCHEME,

ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

11. EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 41751 agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP et EQT IV (NO.2) LIMITED

PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & CO. KG et de «manager» de EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME,

ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2005, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 1.510.898.20000,- DKK (un milliard cinq cent dix millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille deux cents couronnes danoises) en vue de porter son montant actuel de 120.000,- DKK (cent vingt mille couronnes danoises) à 1.511.018.200,- DKK (un milliard cinq cent onze millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) par la création et l'émission de 7.554.491 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts nouvelles d'une valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune, avec une prime d'émission de 6.043.581.230,- DKK (six milliards quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt et un mille deux cent trente couronnes danoises) et l'affectation à la réserve légale d'un montant de 151.101.820,- DKK (cent cinquante et un millions cent un mille huit cent vingt couronnes danoises).

2. Souscription des 7.554.491 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts par PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri et libération des parts par un apport en nature de l'intégralité de ses actif et passif.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de 1.510.898.200,- DKK (un milliard cinq cent dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents couronnes danoises) en vue de porter son montant actuel de 120.000,- DKK (cent vingt mille couronnes danoises) à 1.511.018.200,- DKK (un milliard cinq cent onze millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) par la création et l'émission de 7.554.491 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts nouvelles d'une valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune, avec une prime d'émission de 6.043.581.230,- DKK (six milliards quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt et un mille deux cent trente couronnes danoises) et l'affectation à la réserve légale d'un montant de 151.101.820,- DKK (cent cinquante et un millions cent un mille huit cent vingt couronnes danoises).

Pour autant que de besoin, les associés renoncent à leur droit préférentiel de souscription concernant l'émission des nouvelles parts.

Souscription

PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., une société avec siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par Maître Jean Steffen, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé déclare souscrire toutes les nouvelles parts et les libérer par apport en nature de l'intégralité de ses actif et passif, le tout consistant en son actif net dont sa valeur et son existence sont prouvées par un bilan intérimaire arrêté au 9 mai 2005.

L'actif et le passif apportés par PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. comprennent:

- Actif:
- PurusCo DENMARK A/S shares: 7.702.781.250,- DKK
- PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S shares 2.500.000,- DKK
- Espèces en banque 1.000.000,- DKK
- Passif: 700.000,- DKK

et généralement, sans limitation, tous les actifs qui sont la propriété de PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., et tout le passif dont PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. est redevable.

De ces apports, un montant de 6.043.581.230,- DKK (six milliards quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt et un mille deux cent trente couronnes danoises) est affecté à la prime d'émission et un montant de 151.101.820,- DKK (cent cinquante et un millions cent et un mille huit cent vingt couronnes danoises) est affecté à la réserve légale.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 7 des statuts est modifié comme suit:

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à 1.511.018.200,- DKK (un milliard cinq cent onze millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) divisé en 7.554.491 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

Evaluation

L'apport en nature consistant en l'intégralité des actif et passif d'une société constituée dans un état membre de l'Union Européenne, PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «l'intégralité des actif et passif» comprend les points énu-

mérés ci-dessus et plus particulièrement les points énumérés dans le bilan intérimaire au 9 mai 2005 et tout passif et tout actif inconnus au moment de l'apport fait par PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

Le total de l'apport s'élève à 7.705.581.250,- DKK (sept milliards sept cent cinq millions cinq cent quatre-vingt et un mille deux cent cinquante couronnes danoises) et est évalué à 1.035.570.910,- EUR (un milliard trente-cinq millions cinq cent soixante-dix mille neuf cent dix euros), cours du 9 mai 2005: 1,- DKK = 0,134392316 EUR.

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.50 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 24CS, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(041245.3/202/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

COSMOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 88.001.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 27 avril 2005 que:

Délibérations

L'assemblée renouvelle les mandats des membres du Conseil d'administration ainsi que du Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2006 suivants:

Administrateur: Carine Bittler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Administrateur: Steve Lang, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Administrateur: Yves Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Commissaire aux comptes: ELITIUS & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039768.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

APPAREL INDUSTRIES 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 108.050.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg.

There appeared the following:

1. CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, having its registered office in 18 Greenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031;

2. Mr. Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom,

each of them here represented by Delphine Tempé, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established by private deed on the 22nd of April, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of APPAREL INDUSTRIES 1 S.A.

Art. 2. Duration

The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares all with a par value of one Euro twenty-five Cents Euros (EUR 1.25) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice. The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless other wise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other, place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of the month May, at 4 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such, place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 9. Board of directors

9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1. As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

9.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 9.2.1 to 9.2.3 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation it shall be represented on the board of directors.

9.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.»

Art. 10. Procedures of meeting of the board

10.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the, place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 11. Minutes of meetings of the board

11.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board

12.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 13. Binding signature

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory auditor

The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 15. Accounting year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 16. Appropriation of profits

16.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

16.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 17. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 9.2, 9.3 and 9.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

Art. 19. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2005.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2006.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, prenamed	24,799	30,998.75	99.99
Mr. Philip Prescott, prenamed	1	1.25	0.01
Total	24,800	31,000	100.00%

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000 EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

46739

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one;

2. The following are appointed directors:

a. Mr. Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, In Liverpool, United Kingdom, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom;

b. Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, born in Strasbourg, France on 15 February 1971, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

3. Has been appointed statutory auditor: FACTS SERVICES, S.à r.l., having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 98.790. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

4. The registered office of the company is established in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18, Greenville Street, St Helier, Jersey, Iles anglo-normandes, JE4 8PX, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

2. Monsieur Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à 111 Strand, London, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

tous deux ici représentés par M^e Delphine Tempé, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 22 avril 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de APPAREL INDUSTRIES 1 S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg Ville par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) divisé en vingt-quatre mille huit Cents (24.800) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Cents (1,25 EUR).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15 du mois de mai à 16 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 9. Conseil d'administration

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1. Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un administrateur parmi cette liste.

9.2.3. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.2.3. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de co-optation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1 à 9.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire dans la Société, elle est représentée au conseil d'administration.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.»

Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration

10.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra

en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices

16.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 17. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 9.2, 9.3 et 9.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

Art. 19. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2005.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, préqualifié.	24.799	30.998,75	99,99
M. Philip Prescott, préqualifié	1	1,25	0,01
Total	24.800	31.000	100,00%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente et un mille Euros (31.000 EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.500 EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a. M. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 111 Strand, London, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

b. M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Mme Delphine Tempé, avocat, née à Strasbourg, France, le 15 février 1971, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale tenue en 2006.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2006.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Tempé, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, vol. 148S, fol. 8, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2005.

P. Bettingen.

(042066.3/202/481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

LINUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 92.387.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 4. April 2005

- Der Rücktritt des Abschlussprüfers EURO ASSOCIATES, mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurde angenommen; zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft EUROCOMPTES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ernannt. Sie beendet das Mandat ihrer Vorgängerin.

Luxemburg, den 4. April 2005.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039839.3/1051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

KAWAI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.921.300,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxemburg B 97.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03748, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

KAWAI PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signatures

(039847.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

INTERNATIONAL PARTNERSHIP INVESTMENT S.A.. Société Anonyme,

(anc. FININVESTEMENT S.A.).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxemburg B 85.413.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

J. Elvinger

Notaire

(039900.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46744

VANTAGE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.974.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the Company's registered office, 26, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg at 11.00 a.m., on October 5, 2005, with the following agenda:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditor's reports and to approve the financial statements and accounts for the year ended June 30, 2005;
2. To approve the appropriation of the results, to declare a dividend and to fix the date of payment;
3. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the proper performance of their duties;
4. Ratification of the co-optation by the Board of Directors of Mr Dr Rolf Ehlers as a Director of the Company and granting discharge to Mr Carlo Capaul for his duties performed during his mandate;
5. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by simple majority of shares present or represented.

The Shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company not later than twenty-four hours before the meeting.

(04034/520/21)

The Board of Directors.

ING INTERNATIONAL - SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.586.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING INTERNATIONAL - SICAV, qui se tiendra au 46-48 route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 19 octobre 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (03890/755/22)

Le Conseil d'Administration.

PROMVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.721.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 octobre 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03918/795/15)

Le Conseil d'Administration.

46745

KJETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.254.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 octobre 2005 à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04007/000/21)

Le Conseil d'Administration.

ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.640.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 21 octobre 2005 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04035/000/21)

Le Conseil d'Administration.

HERALDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 octobre 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (03991/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

QUANTICO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 27.630.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 octobre 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2002, 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (03967/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BASE INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.127.

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de BASE INVESTMENTS SICAV (ci-joint la «Société») a l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue par-devant notaire le 30 septembre 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur la modification des statuts de la Société. Sur les 2.407.567,3692 actions en circulation de la Société au 30 septembre 2005, uniquement 13.210 actions étaient présentes ou représentées à ladite assemblée soit un nombre d'actions inférieur à la moitié des actions en circulation de la Société au 30 septembre 2005.

En conséquence, comme prévu par l'article 67.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une nouvelle Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui aura le même ordre du jour.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 31 octobre 2005 à 10.00 heures à Luxembourg au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société en vue de refléter la soumission de la Société aux dispositions de la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif. En conséquence, les articles 3, 5, 7, 23, 28, 29, 31 et 34 devront être amendés comme requis par l'autorité de contrôle.
2. Autres modifications:
 - Il est suggéré d'amender l'article 3 paragraphe 1 comme suit:
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs éligibles dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.»
 - Il est suggéré d'amender l'article 10 relatif à la détermination de la valeur des actifs, par l'ajout des deux paragraphes suivants:
«h) Les instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.
i) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évaluées à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration ou un comité désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.»
 - Il est enfin suggéré de modifier l'article 12, relatif à la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions, par l'ajout des deux paragraphes suivants:
«f) lorsqu'il n'y a pas moyen de déterminer le prix des organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi (lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire de l'organisme de placement collectif concerné est suspendu).
Lorsque des circonstances exceptionnelles pourraient léser les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes massives de rachat telle que décrites à l'article 11, le Conseil d'Administration se réserve le droit de déterminer la valeur d'une action uniquement après avoir vendu les avoirs nécessaires, aussi rapidement que possible, pour le compte du compartiment.»

Aucun quorum de présence n'est requis pour cette assemblée et les décisions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour ouvrable précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.
I (04065/755/50) Le Conseil d'Administration.

POUPETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 octobre 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (03859/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 octobre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (03860/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.784.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV DEWAPLUS à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 octobre 2005 à 9.30 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence des banques mentionnées ci-après:

Luxembourg
BANQUE DE LUXEMBOURG Société Anonyme
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Belgique
HSBC DEWAAY S.A.
270, avenue de Tervuren
B-1150 Bruxelles

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le prospectus et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès de siège social de la SICAV et des banques indiquées ci-dessus.

II (03897/755/31)

Le Conseil d'Administration.

LECHEF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.678.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 octobre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (03861/795/17)

Le Conseil d'Administration.

SARUBERT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.654.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03874/000/18)

Le Conseil d'Administration.

VALURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2005 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03875/000/18)

Le Conseil d'Administration.

46749

MULTI STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.332.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, au 46-48 route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 11 octobre 2005 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbations des comptes au 30 juin 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (03876/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) LIQUID, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.762.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, au 46-48 route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 11 octobre 2005 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbations des comptes au 30 juin 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (03877/755/22)

Le Conseil d'Administration.

TALASSIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.137.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 octobre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.

4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nominations de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (03906/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SARAGOSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.686.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 octobre 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nominations de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (03907/000/18)

Le Conseil d'Administration.

MARIZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.660.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 octobre 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (03950/696/16)

Le Conseil d'Administration.

LUDOVICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.306.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi le 13 octobre 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03956/755/17)

Le Conseil d'Administration.

46751

SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.540.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 11 octobre 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (03961/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CHELSEY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.483.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 octobre 2005 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2005;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2005;
3. affectation des résultats au 30 juin 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03973/817/17)

Le Conseil d'Administration.

KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.823.

Mesdames et Messieurs les obligataires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE

des obligataires qui se tiendra le lundi 10 octobre 2005 à 11.00 heures au 74, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation du représentant actuel de la masse des obligataires.
2. Nominations d'un nouveau représentant de la masse des obligataires.
3. Divers

M. Stokes / A. Heinz

Administrateur / Administrateur

II (03997/000/16)

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 42.248.

Der Verwaltungsrat der SICAV freut sich, die Aktionäre des Gesellschaft zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. Oktober 2005 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, mit folgender Tagesordnung einzuladen:

Tagesordnung:

1. Anpassung der Satzung an das Gesetz vom 20. Dezember 2002.
2. Generelle Aktualisierung der Satzung.

3. Einfügung eines neuen Paragraphen 22 mit dem der Verwaltungsrat zur Schließung und Fusion von Teilfonds ermächtigt wird.
4. Neunummerierung der folgenden Artikel.
5. Sonstiges.

Der Entwurf der aktualisierten Satzung, bei dem sämtliche Änderungen markiert sind, ist am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Um an der Versammlung teilzunehmen müssen die Besitzer von Inhaberaktien ihre Aktien mindestens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft bei der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG hinterlegen.

Luxemburg, den 20. September 2005.

II (04014/255/22)

Der Verwaltungsrat.

LONGCHAMP STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.481.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 octobre 2005* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2005;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2005;
3. affectation des résultats au 30 juin 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03974/817/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITOLE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 octobre 2005* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2005;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2005;
3. affectation des résultats au 30 juin 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03975/817/17)

Le Conseil d'Administration.